

Le contenu de la liberté de religion ou de conviction : la protection contre toute discrimination

Un droit étroitement lié à la liberté de religion ou de conviction est le droit à la protection contre toute discrimination. La discrimination est le fait que certaines personnes ne soient pas traitées aussi bien que d'autres en raison de ce qu'elles sont.

Selon une règle essentielle du droit international des droits de l'homme, les États ne sont pas autorisés à exercer de discrimination pour quelque motif que ce soit, notamment s'agissant de la religion ou des convictions. Les articles 2 du PIDCP et de la DUDH établissent ainsi ce droit :

Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Article 2, paragraphe 1


Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter et à garantir à tous les individus se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence les droits reconnus dans le présent Pacte, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Par conséquent, toute discrimination fondée sur la religion ou la conviction est interdite. Tout comme l'interdiction de la contrainte. L'État est non seulement tenu de s'abstenir de toute discrimination dans ses propres actes, mais il est également tenu d'agir de manière efficace pour prévenir et enrayer la discrimination dans la société.

Cependant la discrimination est probablement la violation la plus fréquente de la liberté de religion ou de conviction et concerne tous les groupes religieux ou de conviction.

En Suède, des chercheurs ont constaté que, devant une offre d'emploi, les juifs ont une chance de réussite de 26 % inférieure et les musulmans, de 30 % inférieure au reste de la population. Dans le domaine professionnel, un sujet important demeure la question de savoir si et à quelles conditions il est discriminatoire pour un employeur d'interdire à son personnel de porter des signes religieux comme une croix ou un voile dans le cadre du travail. Cette question a été portée à maintes reprises devant les tribunaux européens.

La discrimination peut prendre diversss formes. Il peut s'agir d'un gouvernement qui favorise une religion par rapport à d'autres ; par exemple, en instaurant de la discrimination dans l'attribution de financements publics à différents groupes. Parfois, la discrimination est plus grave, entraînant un déni de droits, par exemple lorsque certains groupes se voient refuser le droit à la personnalité juridique ou à la construction de lieux de culte. La discrimination étatique fondée sur la religion ou la conviction n'affecte pas uniquement les activités religieuses,



elle peut toucher tous les domaines de la vie, notamment le mariage, la garde des enfants ou l'accès à l'emploi, au logement, aux services sociaux ou à la justice.

Dans de nombreux pays, la religion d'une personne est indiquée sur sa carte d'identité. Cela rend les minorités vulnérables à la discrimination chaque fois qu'elles doivent montrer leur carte d'identité.

Dans certaines régions d'Indonésie, les hindous doivent effectuer de longs déplacements pour déclarer les mariages ou les naissances car les responsables locaux refusent de les enregistrer. Par ailleurs, les chrétiens font face à des difficultés pour obtenir l'autorisation de construire ou de réparer des églises. Les tribunaux nationaux ont statué à plusieurs reprises en faveur des chrétiens, mais les responsables locaux ignorent les décisions de justice, parfois par crainte des groupes extrémistes.

Au Pakistan, la législation discriminatoire considère comme un crime que les Ahmadis prêchent, propagent ou diffusent des documents sur leur foi et ils ont perdu le droit de vote.

Les organisations de défense des droits de l'homme au Kenya affirment que la lutte contre le terrorisme dans le pays s'est traduite par un ciblage généralisé et un châtement collectif des musulmans par des agents de sécurité et l'on rapporte des arrestations arbitraires, des tortures, des assassinats et des disparitions ; des chefs d'accusation niés par le gouvernement.


Dans vingt-deux villages à travers le Myanmar, des moines bouddhistes ont déclaré que leurs villages étaient des zones sans musulmans, installant des panneaux pour empêcher les musulmans d'entrer ou de passer la nuit dans le village, empêchant les résidents d'épouser des musulmans et propageant la haine. Les autorités n'ont pas agi à l'encontre de ces actions discriminatoires..

Les gens sont souvent victimes de discrimination pour plusieurs raisons à la fois, par exemple pour des motifs religieux et ethniques, de genre ou de classe. Dans le langage des droits de l'homme, on parle de discrimination croisée. Cela rend certains groupes encore plus vulnérables aux violations de la liberté de religion ou de conviction, par exemple les femmes, les peuples autochtones, les minorités ethniques, la communauté LBGT, les migrants et les réfugiés.

Prenons un exemple de discrimination croisée en Inde.

Le système des castes hindoues est un système de classes fixe qui divise les gens en castes supérieures et inférieures et en groupes sans castes tels que les dalits. Les dalits sont souvent extrêmement pauvres et sont confrontés à une discrimination sociale et économique très forte. Bien qu'il ait ses racines dans l'hindouisme, le système des castes imprègne toute la société indienne et les gens de toutes confessions sont considérés comme appartenant à une caste particulière. De nombreux Indiens chrétiens et musulmans étaient dalits à l'origine.

Lorsque l'Inde a acquis son indépendance, le gouvernement a interdit le système des castes et a tenté de combattre la discrimination en introduisant un système de



discrimination positive. Ce système réserve un certain quota de postes de fonctionnaires et de places dans les établissements d'enseignement supérieur de l'État pour les dalits et offre certaines prestations sociales. Jusqu'ici tout va bien, pourrait-on penser. Cependant, ces avantages ne sont accordés qu'aux dalits hindous et aux sikhs et bouddhistes d'origine dalit. Les chrétiens et les musulmans d'origine dalit ne peuvent pas avoir accès à ces avantages.

Les dalits chrétiens et musulmans sont confrontés à la discrimination dans la communauté en raison de leur caste et de leur religion minoritaire. Ils sont également victimes de discrimination par l'État au motif de leur religion, étant exclus de la discrimination positive censée contrer la discrimination des castes. Cette situation a un effet négatif sur le développement social et économique des dalits chrétiens ou musulmans.

En résumé : les États ne sont pas autorisés à discriminer les personnes sur le fondement de la religion ou des convictions. Ils ont aussi le devoir de protéger les gens en agissant de façon efficace pour prévenir et enrayer la discrimination dans la société.

La discrimination peut prendre de nombreuses formes et toucher tous les domaines de la vie. Souvent, les gens sont confrontés à la discrimination pour des raisons multiples et croisées, concernant notamment leur religion ou leurs convictions.

Pour plus d'informations sur la protection contre la discrimination, consulter notamment les textes de référence sur les droits de l'homme, dans les ressources de formation sur le site internet.

Copyright SMC 2018